COMMUNIQUE DE PRESSE LOGEMENT DES SAISONNIERS

Thonon Agglomération et les communes touristiques mobilisées

Chaque été, comme dans de nombreuses destinations touristiques, les professionnels du tourisme de l'agglomération sont confrontés à la problématique récurrente de l'hébergement des travailleurs saisonniers qui viennent renforcer leurs effectifs. Un enjeu qui est d'autant plus important dans le contexte actuel de difficultés de recrutement dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration.

Dans l'objectif d'apporter des solutions adaptées à court et moyen terme, Thonon Agglomération et ses communes touristiques souhaitent constituer un partenariat dynamique. L'agglomération intervient dans le cadre de sa compétence "équilibre social de l'habitat", et la démarche associe l'Office de tourisme intercommunal Destination Léman, l'Office de tourisme de Thonon-les-Bains, ainsi que les communes touristiques d'Excenevex, Sciez, Thonon-les-Bains et Yvoire. Les autres communes de l'agglomération, non touristiques au sens du Code du Tourisme, mais néanmoins concernées par le sujet, pourront rejoindre le dispositif.

Afin de mieux identifier les besoins propres aux employeurs et aux saisonniers, une première action concrète est engagée avec le lancement d'une grande enquête qui se prolongera jusqu'en septembre prochain.

> Un cadre légal

L'acte II de la Loi Montagne a instauré pour les communes touristiques, au sens du Code du tourisme, l'obligation de conclure avec l'État une « convention pour le logement des travailleurs saisonniers ».

De manière générale la convention prend en compte les objectifs en faveur du logement des travailleurs saisonniers contenus dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Thonon Agglomération. Cette convention comporte une déclinaison des besoins, des objectifs et des moyens d'action par commune.

Son objectif est d'améliorer l'accès au logement dans des conditions décentes des actifs saisonniers (tarifs, salubrité, proximité).

Une première convention a été signée en 2019 par Thonon Agglomération, les communes de Sciez, Thonon-les-Bains et Yvoire, le Département de la Haute-Savoie et Action Logement. Elle a permis de poser les premiers jalons d'un partenariat et d'une coordination en faveur du logement des saisonniers du territoire.







Celle-ci arrivant prochainement à échéance, Thonon Agglomération et les communes associées travaillent aujourd'hui à l'élaboration d'une nouvelle convention, qui inscrira pour les trois prochaines années un plan d'actions visant à répondre à cette problématique.

>>> Le logement des saisonniers, l'état des lieux sur l'agglomération

Profil des saisonniers, quelques chiffres (Source : enquêtes 2019)

Durée moyenne de la saisonnalité : 5,5 mois

28% reviennent toutes les années (originaires du territoire ou extérieurs).

85% travaillent dans le secteur de l'hôtellerie/restauration, dont 60% dans l'hôtellerie de plein air.

63% viennent seuls.

1 saisonnier sur 2 n'est pas logé sur la commune où il travaille.

Les difficultés des entreprises, quelques chiffres (Source : enquêtes 2019)

83% des employeurs déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, à cause du logement. Néanmoins, le logement n'est pas le seul facteur cité.

61% des employeurs ont néanmoins des solutions logements à proposer, avec un engagement fort de leur part (coût financier notamment pour les plus petites structures) :

√ 58% via une acquisition/propriété de l'employeur,

√ 42% via la location dans le parc privé : logement ou chambre (en co-location principalement), camping plus ponctuellement (mobil-home...).

>> Une enquête à destination des saisonniers et des employeurs

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle convention 2023-2025 pour le logement des saisonniers, une enquête à destination des travailleurs saisonniers et des employeurs de saisonniers est lancée pour mieux identifier leurs besoins propres, et ainsi proposer pour les quatre prochaines années des solutions adaptées au territoire.

Les premiers questionnaires ont été diffusés lors du Forum des saisonniers qui s'est tenu à la Base nautique de Sciez en mars dernier. Ceux-ci sont désormais disponibles en ligne via les liens ci-après et depuis le site **www.thononagglo.fr**

Saisonniers













>> Deux réunions d'information ouvertes aux employeurs de saisonniers

En parallèle de l'enquête, Thonon Agglomération et les communes associées organisent deux réunions d'information **lundi 22 mai à 9h à Sciez** (CAS) et **lundi 5 juin à 9h à Thonon-les-Bains** (Espace Les Ursules) pour échanger avec les professionnels du territoire sur la problématique du logement des saisonniers.

L'occasion pour **Pôle Emploi** d'intervenir également pour aborder plus largement les thèmes du **recrutement** et de l'**attractivité des entreprises touristiques.**

Contact presse:

Thonon Agglomération Caroline BLONDET

Responsable du service communication c-blondet@thononagglo.fr

Tél: +33 (0)4 50 31 25 00





